

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 30 administrateurs sont élus pour 6 ans par l'Assemblée Générale. Leurs mandats sont renouvelables tous les 3 ans. Ils ont les pleins pouvoirs pour tout ce qui a trait à l'administration et à la gestion de la Mutuelle, en particulier pour les questions budgétaires

## LE BUREAU NATIONAL

Le Conseil d'Administration procède à l'élection des 9 membres du Bureau National. Outre la préparation du Conseil d'Administration, cette entité contrôle l'activité courante de l'entreprise. Elle pilote la vie politique de la Mutuelle aussi bien en interne que vis-à-vis des représentants du secteur social français.

## L'ASSEMBLEE GENERALE

De portée nationale, elle se déroule au moins une fois par an. Ses membres, délégués des sections, sont élus chaque année. Ils y décident d'éventuelles modifications statutaires, définissent la stratégie de la Mutuelle pour les années à venir et décident d'actions sociales à mener.

## LES ASSEMBLES DE SECTIONS

Annuelles, les adhérents y examinent les rapports d'activité de la section. Ils procèdent également à l'élection des membres délégués qui interviendront à l'Assemblée Générale et débattent du contenu de leur intervention.

## LES SECTIONS LOCALES

Ces entités sont en général départementales. Elles regroupent les adhérents d'une même région géographique. Le rôle majeur des sections est de représenter la Mutuelle auprès des instances mutualistes et administratives locales, et de maintenir un lien permanent entre les adhérents, les instances nationales de la SMAR et les services du siège.

## LES COMITES DE SECTION

Appliquant les décisions prises aux assemblées et assurant la liaison avec le siège, les comités font vivre au quotidien la Mutuelle. Leurs membres sont élus pour 6 ans par les adhérents.

## LES ADHERENTS

